



Noyers  
sur serein

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 3 décembre 2010 à Noyers à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Marc Domingo, Maire de Noyers.

**Présents** : 8 conseillers municipaux

**Absents** : D. Robert pouvoir à D. Simonnet – M. Bardet pouvoir N. Labosse – E. Meunier pouvoir M. Domingo -E. Landrier – P. Germain

**Secrétaire de séance** : C. Carregosa Luis

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

En préambule le maire, invité à l'ouverture du nouveau café à Noyers « au Marquis perché », félicite et encourage les nouveaux propriétaires et la municipalité les soutiendra.

Le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour pour délibération le point suivant : *avenant au marché des branchements en plomb.*

**1. REGULARISATION DES LIMITES DEFINITIVES DU COLLEGE MILES DE NOYERS – SIGNATURE DE L'ACTE ADMINISTRATIF ET RETROCESSION A LA COMMUNE**

Le maire informe le conseil que le conseil général a transmis pour validation et signature l'acte administratif de régularisation des limites définitives du nouveau collège et de rétrocession à la commune du terrain nu d'assise de l'ancien établissement. L'acte définitif interviendra après publication à la conservation des hypothèques.

Les cessions entre le Département et la Commune sont consenties à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité charge le maire de signer ce document.

**2. CESSION DU TERRAIN DE L'ANCIEN COLLEGE A LA CCN POUR LE GROUPE SCOLAIRE**

Saisi par le président de la communauté de commune sur la cession du terrain de l'ancien collège au profit de la CCN en vue d'y construire un groupe scolaire, le maire lui a répondu par courrier du 10 novembre 2010 que le principe de la cession de tout ou partie du terrain ne soulevait aucune objection de sa part mais que ce point ferait l'objet d'une délibération du conseil municipal qui avait déjà admis de manière informelle le bien fondé de cette cession.

Invité à délibérer, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de céder tout ou partie du terrain d'emprise de l'ancien collège à la communauté de communes nucérienne dans le cadre du projet de construction d'un groupe scolaire, précision étant faite que le prix de vente sera proratisé en fonction de la surface du terrain demandé - *estimation de la trésorerie générale de l'Yonne pour la surface des 8004 m<sup>2</sup> = 64 000 €.*

**3. EMPRUNT – ROUTE DE FORET BREault**

Une consultation d'emprunt a été lancée le 5 novembre. Après avoir examiné les 5 propositions, la commission d'appel d'offres réunie le 25 novembre 2010 a retenu la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté pour un montant de prêt de 100 000 €, durée 12 ans, au taux de 3.05 %, et une périodicité annuelle. L'option avec une 1<sup>ère</sup> échéance avancée a été retenue ce qui porterait le taux à 2.675 %.

Le conseil accepte à l'unanimité.

**4. TITRES ANNULES DIVERS PRODUITS LOCAUX**

A la demande de la trésorière, le conseil municipal, à l'unanimité, considérant que les crédits sont ouverts au budget primitif 2010 décide d'annuler les titres émis sur proposition de la trésorerie pour le recouvrement des « centimes » de la commune et qui n'auraient pas dû être réclamés pour les exercices :

➤ En 2006 – 1 454 €      en 2007 – 590 €      et en 2009 – 2 926 €

**5. RESTITUTION DE LA CAUTION AU LOCATAIRE**

Le contrat de location du 4 mai 2010 entre la commune de Noyers et madame Céline BATTE a pris fin le 20 novembre 2010, au vu de l'état des lieux de sortie, sans observations, du 20 novembre 2010, le maire propose la restitution de la caution de 450 € à la locataire. Accord à l'unanimité

**6. MODIFICATION DU STOCK DE LA REGIE DU MUSEE (VENTE DE PRODUITS)**

Vu la délibération du 2 juillet 2010 portant intégration dans la régie du musée les affiches, catalogues et cartes postales édités à l'occasion de l'exposition temporaire de Danielle Marie CHANUT intitulée

« des singularitez et chimères ». Sur proposition du régisseur qui a vendu les 70 cartes postales entrées en stock, le maire propose d'ajouter 80 cartes postales supplémentaires. Accord à l'unanimité.

#### **7. PROJET DE MUTUALISATION DES OTSI DU TONNERROIS DANS LE CADRE D'UN EPIC**

Après avoir entendu et pris connaissance de l'exposé présenté par monsieur Giovannelli relatif à l'EPIC, établissement public à caractère industriel et commercial qui était présenté comme entité juridique en vue de la création d'un Office de pôle à l'échelle du Tonnerrois, le conseil municipal à l'unanimité a décidé de voter une motion par laquelle la commune affirme son opposition à la mutualisation des OTSI du Tonnerrois sous forme d'un EPIC tel qu'il est présenté aujourd'hui. Cette position est également partagée par le conseil d'administration du syndicat d'initiatives de Noyers par délibération du 25/10/10.

Le débat a également porté sur la compétence « tourisme » que le conseil municipal entend conserver pour l'heure ne souhaitant pas la voir transférée au Pays dans l'état actuel des choses.

Par ailleurs le conseil municipal, attendu que la convention de 3 ans liant le syndicat d'initiative, la communauté de communes nucérienne et la commune arrive à son terme, sur proposition de monsieur Oppeneau et en accord avec messieurs Drosson et Giovannelli, accepte à l'unanimité de reconduire en des termes similaires la convention tripartite pour une période minimum de 1 an et pouvant être portée jusqu'à 3 ans ainsi que la subvention de 11000 euros par collectivité pour en assurer le fonctionnement.

#### **8. AVENANT AU MARCHÉ DES BRANCHEMENTS EN PLOMB DE LA RUE DE LA GARE**

Sur proposition du maître d'œuvre (DDEA), le conseil à l'unanimité, charge le maire de signer l'avenant au marché du 19/10/2009 confié à la LYONNAISE DES EAUX pour le changement des branchements en plomb de la rue de la Gare. Lors des travaux des vannes de sectionnement ont été posées et cette prestation n'était pas prévue au marché initial. Les 3 700 € HT de travaux supplémentaires ne dépassent pas l'enveloppe prévisionnelle de 50 000 € HT et portent le marché à 41 299.13 € HT.

#### **9. POINTS DIVERS**

Monsieur Domingo informe le Conseil

- qu'il a rencontré avec G. Rougier le sous préfet au sujet du mur des Fossés. Celui-ci leur a indiqué que la position de la DDT devait certes être prise en considération mais n'avait pas automatiquement une incidence négative sur l'attribution de la DGE et qu'à partir de janvier nous pourrions solliciter une subvention sur les études demandées, une rencontre de toutes les parties prenantes étant souhaitable début 2011.

-qu'il a signé le compromis de vente de la maison des associations pour la somme de 128 000 € à un joaillier créateur qui ouvrira un commerce partie des locaux étant sera réservée à un logement.

-qu'il souhaite que les rumeurs cessent sur le fait que la commune brade ses biens. En ce qui concerne particulièrement les locaux de la gendarmerie, ceux-ci restent propriété communale, leur gestion devant être seulement assurée dans le cadre d'un bail emphytéotique.

#### **10. TOUR DE TABLE**

Madame Saonit signale qu'il serait bon que les commissions se réunissent plus souvent. Elle propose une action commune avec les AVN.

Madame Semelagne demande s'il est possible de refaire comme l'an dernier, la collecte pour les restaurants du cœur. Celle-ci durera jusqu'à fin décembre, les dons seront déposés (denrées alimentaires et jouets) dans le hall de la Mairie.

Monsieur Rougier fait part au conseil de ce qu'il a rencontré une personne :

1. de la société Naturalis pour le désherbage de la commune
2. de la société ROCAMAT pour le remplacement des pavés, le M<sup>2</sup> sera de l'ordre de 159 €.

Madame Labosse informe de la date :

- du spectacle de Noël qui aura lieu à la Salle Polyvalente le 18 décembre à 16 heures
- du repas du 3<sup>ème</sup> âge le 15 janvier 2011

Madame Riotte demande que les administrés soient en possession du règlement de l'eau et de l'assainissement avec les modifications apportées.

Pour information la Sainte Barbe aura lieu le 11 décembre 2010 à 16 h 30 au Monument aux Morts